

Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

1- Attribution de subventions à 3 entreprises pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

Au 20 septembre 2013, 2 495 diagnostics ont été demandés, **2 126** sont **déjà réalisés** (1938) **ou en cours de réalisation** (188), dans le cadre de démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

1 817 entreprises « diagnostiquées » ont fait l'objet d'une relance, par courrier et/ou par téléphone, pour vérifier leur intérêt à mettre en place les mesures préconisées et plus de 410 entreprises ont à ce jour marqué un intérêt pour ce faire. 35 entreprises ont déjà vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

A titre indicatif de l'intérêt de ce soutien financier, l'analyse de cette trentaine de dossiers fait apparaître un montant moyen de subvention de 33 616,67 €, pour un coût moyen de projet de 87 041,85 €, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de 1 880 712,88 € et de celui des dommages évitables de 720 116,76 €.

Dans la perspective du comité de gestion du plan Loire du 17 octobre 2013, 3 entreprises de la région Centre ont déposé un dossier de demande de subvention du FEDER et sollicitent également un cofinancement de la Région Centre.

SARL ATEMAR

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 25 février 2010, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *En cas d'alerte inondation, évacuer certaines marchandises fragiles et les produits sur la mezzanine ;*
- *Prévoir des moyens humains et matériels pour mettre en sécurité les biens stratégiques de l'entreprise.*

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à réfléchir aux modalités de mise en sécurité et d'évacuation des outils et matériels au moment opportun en cas d'alerte inondation et donc de prévoir :

- o L'achat d'un gerbeur pour faciliter la mise en hauteur de ces équipements sur des racks de stockage déjà existants. Le stockage s'effectuerait au dessus de la hauteur d'eau définie dans le rapport de diagnostic (1,5 m). L'acquisition de ce matériel apparaît comme le moyen matériel le plus à même de faciliter la mise en sécurité des outils et matériels dans un délai relativement court, compte tenu des délais d'alerte supérieur à 1 jour. L'équipement envisagé est un gerbeur électrique d'occasion qui sera stocké hors zone inondable en cas d'alerte.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Gerbeur : 5 500 €	- UE (FEDER Plan Loire): 2 750€ - Région Centre : 1 650 €	50 % 30 %
Total : 5 500 €	- Autofinancement : 1 100 € Total : 5 500 €	20 % 100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 650 € à la SARL ATEMAR pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

BOURGUEIL DECOR

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 16 janvier 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Fabrication de planches afin de protéger les vitrines contre les chocs générés par les objets drainés par l'inondation.*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à prévoir des travaux d'aménagement suivants :

- o Protection de l'ensemble des 5 vitrines dont 4 en façade par des rideaux de fer à lames pleines en acier galvanisé qui permettrait une protection plus efficace :
 - Limitation des dommages matériels, possible casse des vitrines par n'importe quel objet dérivant ;
 - Limitation de la pollution du magasin et réduction de la dispersion du stock qui n'aurait pu être évacué dans les délais, en effet, les magasins situés aux alentours entreposent des matériaux à l'extérieur (garages automobiles, négoce de matériaux de bricolage...) susceptibles de venir endommager les vitrines ;
 - Limitation du risque de vol.

La protection envisagée (rideaux de fer à lames pleines) permet que ces rideaux soient baissés rapidement en cas d'alerte, et ainsi de protéger le magasin dans sa totalité et d'organiser à l'intérieur la mise hors d'eau des produits dangereux de droguerie.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Rideaux à lames : 10 023,97 € - Tôlerie, ferronnerie : 2 675,22 € - Fournitures diverses fixation : 150 € - Fourniture bois : 395 € - Fourniture peinture : 69,50 € - Fourniture plaques lambris : 1 000,84 €	- UE (FEDER Plan Loire): 9 887,56€ - Région Centre : 5 932,54 €	50 % 30 %
- Salaires et charges : 3 730,60 € - Location d'un élévateur : 1 350 €	- Autofinancement : 3 955,03 €	20 %

- Transport élévateur : 380 €		
Total : 19 775,13 €	Total : 19 775,13 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 932,54 € à BOURGUEIL DECOR pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 19 juillet 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Le projet de création d'une seconde ligne d'accès de télécommunication par le sud de la zone (Joué-les-Tours) semble pertinent car la ligne actuelle vient du Nord totalement en zone inondable. Il convient de préciser néanmoins que dans le cadre d'un scénario majorant, le sud du quartier des Deux Lions où se situe l'établissement comporte aussi une bande inondable. Cette seconde ligne peut néanmoins limiter le risque de coupure dans le cadre d'une inondation plus faible.*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à étudier la faisabilité de mise en œuvre d'une infrastructure de secours du réseau de télécommunication qui permettrait d'assurer un fonctionnement optimal des services de l'entreprise auprès de sa clientèle sur l'ensemble des marchés couverts (Particuliers / Professionnels / Entreprises / Associations / Collectivités...) pour son site de Tours Les 2 Lions. En effet, cette demande s'inscrit dans une démarche globale de réduction des vulnérabilités engagée par la Caisse d'Epargne Loire-Centre depuis de nombreuses années. Le plan de Continuité des Activités (PCA) de l'entreprise, régi par la réglementation bancaire depuis 1997, définit les mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités. L'inondation fait partie des vulnérabilités prises en compte au travers des différents scénarios de sinistre analysés et dont les procédures de reprise ont été formalisées. A ce titre, l'entreprise bénéficie d'une sécurisation des infrastructures de télécommunication de son site administratif d'Orléans. Une cartographie des risques supportés par chacune des agences de l'entreprise a également été analysée et un plan de repli a été formalisé. Seul le récent site administratif de Tours Les 2 Lions, dont l'emménagement a été organisé en Novembre 2012, ne bénéficie pas d'une sécurisation à la hauteur des enjeux. Le projet de création d'une seconde ligne d'accès de télécommunication permettrait d'assurer un fonctionnement optimal.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Frais de mise en service de la ligne secondaire sécurisée : 4 500 €	- UE (FEDER Plan Loire): 3 268,99 €	50 %
- Installation d'un chemin de câble : 2 037,98 €	- Région Centre : 1 961,39 €	30%
	- Autofinancement : 1 307,60 €	20%
Total : 6 537,98 €	Total : 6 537,98 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 961,39 € à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

2- Modification de 2 subventions à 2 entreprises pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Modification du montant de la subvention accordée à l'EURL HABITATION MULTI SERVICES

Par délibération n°13-75-B du 29 mai 2013, le Bureau de l'EP Loire a donné son accord pour attribuer à l'EURL Habitation Multi Services une subvention de 4 852,58 € (soit 30% de la dépense prévisionnelle de 16 175,26 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Suite à une demande du service instructeur (DREAL Centre) de réviser à la baisse le plan de financement, il convient de prendre en compte le nouveau plan de financement, ci-dessous rectifié, le taux de cofinancement restant inchangé à 30%, ce qui porte la subvention à 2 752,57 €.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Plancher et escalier : 9 175,26 €	- UE (FEDER Plan Loire): 4 587,63 € - Région Centre : 2 752,57 € - Autofinancement : 1 835,06 €	50 % 30 % 20 %
Total : 9 175,26 €	Total : 9 175,26 €	100 %

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Modification du montant de la subvention accordée à la SARL SAINT ANTOINE (Best Western Villa Saint Antoine)

Par délibération n°13-78-B du 29 mai 2013, le Bureau de l'EP Loire a donné son accord pour attribuer à la SARL SAINT ANTOINE (Best Western Villa Saint Antoine) une subvention de 2 158,19 € (soit 50% de la dépense prévisionnelle de 4 316,39 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Suite à une erreur matérielle dans la présentation du plan de financement et du calcul du coût total du projet 4 716,39 € HT (et non 4 316,39 € HT), il convient de prendre en compte le plan de financement, ci-dessous rectifié, le taux de cofinancement restant inchangé à 50%, ce qui porte la subvention à 2 358,19 €.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Informatique : 2 721,54 €	- Etablissement public Loire: 2 358,19 €	50 %
- Electricité : 1 994,85 €	- Région Pays de la Loire : 1 414,92 €	30 %
	- Autofinancement : 943,28 €	20 %
Total : 4 716,39 €	Total : 4 716,39 €	100 %

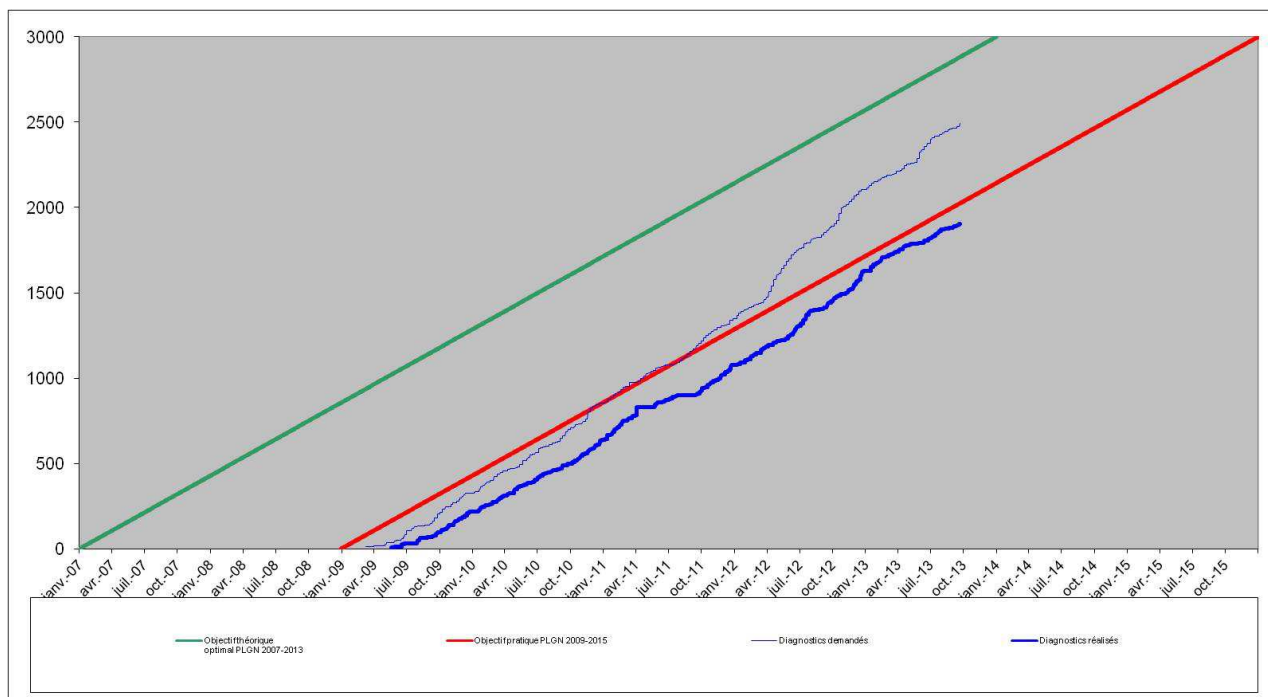
Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

3- Poursuite de la réalisation en nombre conséquent de diagnostics

En application de la délibération n° 08-07 du 14 février 2008, et avec le soutien financier de l'Europe (50% de FEDER) et des collectivités partenaires (50%), l'Etablissement assure la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Entre le lancement le 8 mars 2009 des premières demandes d'intervention (après un important travail préparatoire) et le 20 septembre 2013, **2 126 diagnostics** ont été **réalisés** (1938) ou sont **en cours de réalisation** (188).

Progression des demandes et réalisations comparée aux objectifs du plan Loire grandeur nature.



Pour permettre la poursuite de cette action, avec pour objectif de dépasser le seuil des 2500 diagnostics réalisés, il est proposé de **prolonger l'autorisation d'engagement de crédits** prévue initialement sur la période 2008-2013, jusqu'à la date limite de fin d'utilisation des crédits du FEDER Loire, **sans modifier le montant de l'enveloppe prévue**. Ainsi, l'autorisation d'engagement de crédits – à montant inchangé – serait prolongée jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2015.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.